

Activités extrascolaires : vers un protocole encadrant les activités

Publié le 25/05/2020

Le Comité de concertation a adopté ce jour une feuille de route pour la reprise des activités destinées aux enfants et aux jeunes pendant l'été. Pour la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard : « C'est une bonne nouvelle pour le secteur de l'accueil, pour les familles, mais aussi et surtout pour les enfants. Ces activités estivales contribuent à leur bien-être et favorisent leur développement. ».

Dans ce cadre, la Ministre de l'Enfance réunira dès ce lundi le secteur de l'accueil extrascolaire pour définir les modalités d'organisation des activités extrascolaires et des stages durant l'été, dans le respect des consignes sanitaires.

Sont concernées les activités pour les enfants, tant résidentielles que non-résidentielles, à savoir :

- Les plaines de vacances communales ou associatives agréées et/ou subventionnées par l'ONE ;
- Les stages culturels ou récréatifs organisés par les pouvoirs locaux, des associations dépendant de l'ONE (EDD, ATL...), des associations dépendant de la Culture (éducation permanente, centres d'expression et de créativité...) ou des associations sans agrément ni subside ;
- Les séjours et camps de vacances agréés comme centres de vacances ;
- Les camps organisés par d'autres associations dépendant de l'ONE.

La concertation se penchera également sur l'organisation de l'accueil extrascolaire des enfants durant les semaines à venir, dans le contexte actuel de limitation de capacité d'accueil des écoles.

Pour Bénédicte Linard : « Il est important de donner un cadre clair au secteur, au personnel de l'accueil extrascolaire et aux familles par rapport à la tenue de ses activités. Tant les parents que les pouvoirs organisateurs sont en attente de perspectives claires pour cet été. Ce travail mené par la Fédération est nécessaire et permettra de lever les doutes et les questions auxquels le secteur est aujourd'hui confronté. ».

Au-delà des activités extrascolaires, la Ministre Bénédicte Linard, en charge des droits de l'enfant, se réjouit de la réouverture annoncée des aires de jeux à partir du mercredi 27 mai. Pour bon nombre d'enfants, ces aires constituent des lieux importants d'éveil et d'interactions. « *Les enfants sont des êtres en développement qui méritent d'être protégés. Le respect des droits de l'enfant incombe à tous les niveaux de pouvoir et la Convention internationale des droits de l'enfant doit guider toutes les décisions qui concernent les enfants.* » conclut la Ministre.

Bénédicte Linard,
Ministre de l'Enfance